

LETTRE DE MISSION

VICE-PRESIDENCE RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'UNIVERSITE

DOMAINE : RSU, ORGANISATION DES CAMPUS ET POLITIQUE NUMERIQUE

DOMAINE D'ACTION :

La responsabilité sociétale de l'université concerne différents aspects en lien avec les objectifs de développement durable. Ces éléments sont liés à la gouvernance et la stratégie, l'enseignement et la formation, la recherche et l'innovation, l'environnement et enfin la politique sociale.

MISSIONS RECURRENTES :

La vice-présidence Responsabilité Sociétale de l'Université est chargée, en lien avec l'équipe présidentielle et les directions concernées de :

- Définir et promouvoir la stratégie en termes de responsabilité sociétale de l'université ;
- Travailler en lien étroit avec les services de l'université pour mettre en œuvre la politique définie en termes de responsabilité sociétale de l'université ;
- Préparer la candidature de l'établissement pour l'obtention du label DD&RS, en lien avec les vice-présidences Patrimoine, campus et développement durable ; politique handicap ; et inclusion et lutte contre les discriminations ; et étudiante.
- Structurer et mettre en visibilité les actions liées à la responsabilité sociétale de l'université ;
- Travailler en lien avec la vice-présidence Patrimoine, campus et développement durable et la vice-présidence étudiante afin de permettre un accompagnement vers les nouvelles pratiques nécessaires pour assurer au mieux la transition vers des modes de vie et de travailler plus durables. Il s'agira de pouvoir accompagner l'adaptation au bâti mais également de pouvoir comprendre les nouveaux besoins afin d'adapter le bâti à ces besoins ;
- Faire le lien avec les directions de composantes sur ces missions.

ACTIONS PRIORITAIRES DANS LE CADRE DU PROJET STRATEGIQUE DE L'ETABLISSEMENT :

Les actions prioritaires seront définies en fonction des différents axes du label DD&RS et viseront l'accompagnement du changement de pratiques permettant d'amener l'UPEC vers des modes de vie et de travail plus durables.

A ce titre, il appartiendra à la vice-présidence Responsabilité Sociétale de l'Université de :

- Renforcer la mise en place de politiques responsables limitant l'impact négatif de nos usages sur l'environnement (en termes d'achats, de consommation d'énergie, de gestion des déchets);
- S'assurer que l'offre de formation intègre les problématiques liées au développement durable et à la responsabilité sociétale des universités ;
- Renforcer le lien science / société, intégrer la stratégie de responsabilité sociétale dans les appels à projet de recherche mis en œuvre ;
- Accompagner les étudiants, les étudiantes et les personnels afin qu'ils puissent s'engager dans cette démarche structurante.

Pour y parvenir, la vice-présidence Responsabilité Sociétale de l'Université s'appuie notamment sur le pôle Développement Durable et Responsabilité Sociétale de la Direction de la Transformation, la Direction des études et de la vie étudiante, la Direction du patrimoine et du développement durable et le service vie des personnels rattaché à la Direction générale des services.